



Mecanisme de chasse d'eau à changer

Par **sapore**, le 21/01/2017 à 16:47

Bonjour,

Je sais que les joints, flotteurs..sont à la charge du locataire, mais qu'en est t-il du mécanisme complet ? Hors mis le prix du matériel, pas très élevé , c'est la main d'oeuvre qui chiffre. Il faut démonter le réservoir , bien souvent les vis sont rouillées et prennent un temps fou à dévisser. Cette intervention peut atteindre des sommes assez conséquentes.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le 21/01/2017 à 17:21

Bonjour,

Le joint de cloche est à la charge du locataire, et vous ne pouvez le changer qu'en démontant le mécanisme et le réservoir.

Comme beaucoup d'entre nous, j'ai eu nombre de fois l'occasion de changer des mécanismes, et il ne faut pas abuser sur le temps nécessaire à défaire les 2 vis même bien rouillées.

On peut considérer que le mécanisme est à charge du bailleur, mais celui-ci va répercuter la main d'œuvre au travers du changement du joint de cloche.

Attendons donc d'autres avis.